

# Commission Départementale Courses Hors Stade AIN du 21 NOVEMBRE 2017

## 1 ORGANISATIONS 2017

---

**Jurieux** : annulation car utilisation du C.I.S. (CENTRE INCENDIE ET DE SECOURS) non autorisée. La commission a donné un avis défavorable en indiquant à l'organisateur des sociétés de secourisme agréées. L'organisateur a préféré ne pas organiser compte tenu du coût qui aurait grevé une grande partie de son maigre bénéfice.

**Nous ferons un rappel sur le site Ain Courir concernant la réglementation liée à l'usage des secours.**

**Nouvelle réglementation** : A compter du 14 décembre 2017, le Décret 2017-1279 du 9 août 2017 entre en application. La principale disposition de ce décret concerne l'autorité administrative délivrant l'autorisation.

Pour les épreuves sportives avec classement ou chronométrage de plus de 100 participants se déroulant sur les voies ouvertes à la circulation publique d'une seule commune le dossier devra être déposé uniquement auprès du maire de la commune concernée.

Si l'épreuve se déroule sur deux ou plusieurs communes, sur des arrondissements différents, sur deux ou plusieurs départements, le mode opératoire en vigueur actuellement reste inchangé. Ce sont les services préfectoraux qui devront être saisis.

Les documents demandés restent les mêmes avec en plus l'avis de la fédération délégataire.

**Ces nouvelles dispositions seront mises sur le site Ain Courir.**

## 2 CATEGORIES DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL

---

Arnaud propose de changer les catégories de classement des courses :

**Proposition :**

4	1ere année
3	0-100
2	100-200
1	200-300
HC	300

**Proposition retenue :**

4	1ere année ou moins 100 arrivants
3	100-200 arrivants
2	200-300 arrivants
1	300-400 arrivants
HC	+400 arrivants

L'organisateur qui souhaite être « surclassé » en fera la demande au CDCHS. Pour cette première année Arnaud contactera les organisateurs qui seront « déclassés » pour avoir leur position.

**Gibus transmettra à Bernard le fichier du nombre d'arrivants aux courses 2017 pour mise à jour du calendrier. Arnaud contactera les organisateurs déclassés pour voir s'ils veulent être « surclassés ».**

Bernard propose de faire la promotion des cross en les mettant au calendrier.

Certaines courses enregistrées comme cross ne sont en fait que des courses natures. (Châtillon, Jonquilles, Versonnex (à vérifier)). **Bernard modifiera leur enregistrement sur calorg.** Il est décidé de les mettre au calendrier en catégorie 4.

### **3 CHALLENGE DE LA MONTAGNE**

---

Arnaud demande pourquoi le challenge de la montagne paye deux fois (droit inscription + nombre d'arrivant). C'est historique pour le financement de ce challenge.

Gibus rappelle qu'il avait été décidé de primer le premier de chaque catégorie.

**Bernard fera une projection en fonction du nouveau barème de classement des courses pour voir si nous pouvons supprimer le droit au nombre d'arrivants.**

### **4 TRESORERIE**

---

**Pierre demande de mettre le RIB sur le site et demande de virement.**

### **5 TROPHEE DES CHAMPIONS**

---

Arnaud propose que l'organisateur qui accueille la soirée des champions soit exonéré de sa cotisation. Il est décidé que le repas des organisateurs soit pris en charge par le CDCHS à hauteur de 10 participants.

**Organisation des trophées 2017 : Speaker : OK**

Trophées : Serge

Paniers : Pierre dont un pour JM.

Fleurs : Serge contacte VILLAVERDE

## 6 CALENDRIER

---

Sur proposition de Pierre il est décidé de passer sur le même format mais en quatre volets.  
Coût : +200 € .

La mise en forme restera la même sans mise en valeur particulière d'une course ou d'une autre (hors couleurs challenges).

Il est décidé de ne plus mettre les courses run and bike (gérées par la Fédération Française de Triathlon), d'ajouter les Cross en catégorie 4.

Il est décidé de ne pas faire figurer au calendrier les courses qui n'ont pas fait leur inscription sur Calorg. (Saint André de Corcy et Chevry)

Partenaires : Serge contacte VILLAVERDE et RIVIERE DIFFUSION

Pierre : Texto      Arnaud : Run Alp

## 7 QUESTIONS DIVERSES

---

Bernard informe la commission que l'EAB va écrire une nouvelle fois à la fédération suite à sa relance concernant le droit d'organisation de 10000€ dont il avait demandé d'être exempté compte tenu des surcoûts engendrés par les exigences sécuritaires de dernière minute. Le premier courrier était resté sans réponse.

**Nouveaux candidats commission:** deux nouveaux candidats pour participer aux travaux de la commission à inviter à la prochaine réunion.

ND2BR : Laurent TISSOT

Toussieux : Demander à JP COQUE

**Prochaine réunion :** Lundi 29 Janvier 19H30 chez Pierre à Gravelles.

**Etaient présents :** Pierre Page, Serge Rapy (M.H.), Bernard Beaume, Yves Michon, Arnaud Huber, Gilbert Goessens, Sylvia Grand Clément présidente du comité de l'Ain

**Etaient excusés :** Gilles Riche, Madjid Kellal (M.H.),